

Services des impôts des entreprises (SIE)

Le SIE est chargé de la gestion des impôts professionnels mis à la charge des PME (petites et moyennes entreprises), des commerçants, des artisans, des agriculteurs et des professions libérales pour le dépôt des déclarations professionnelles et le paiement des principaux impôts professionnels (impôt sur les sociétés, TVA, taxe sur les salaires...). Dans ce cadre, il intervient dans la prise en charge des entreprises nouvelles, des entreprises en difficulté, des opérations de cession ou de cessation.

SIE de Rennes 1

Centre des Finances publiques
2, boulevard Magenta
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9

02 99 29 27 83
sie.rennes1@dgfip.finances.gouv.fr



Sur RDV : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h
et de 13h30 à 16h les lundi, mardi et jeudi



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
13h30 à 16h30

SIE de Rennes 2

Centre des Finances publiques
2, boulevard Magenta
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9

02 99 29 37 41
sie.rennes2@dgfip.finances.gouv.fr

SIE de Saint-Malo

Centre des Finances publiques
38, boulevard des Déportés
CS 21701
35414 SAINT-MALO CEDEX

02 99 40 61 35
sie.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

SIE de Vitré

Centre des Finances publiques
7, place du champ de foire
BP 90611
35506 VITRE CEDEX

02 99 74 11 38
sie.vitre@dgfip.finances.gouv.fr